

Le Port, le 07 Mai 2026

Avis d'attribution domaniale n° 2026-11 :

AOT 2026-04 pour une emprise de 772 m² de Magasin 90.6 et 327 m² de Terre-pleins attenants au Port Ouest en faveur de la Société PIRIOU REUNION

Considérant la décision du directoire n°2026/022 du 03 février 2026, attribuant une emprise de 772 m² de Magasin 90.6 et 327 m² de terre-pleins attenants au Port Ouest en faveur de la Société PIRIOU ;

Considérant l'AOT établie en application de ladite décision en faveur de la Société PIRIOU REUNION, pour l'occupation d'une emprise de 772 m² de Magasin 90.6 et 327 m² de terre-pleins attenants située au Port Ouest ;

Il est proposé au directoire de publier sur le site internet du GPMDLR www.port.reunion.fr, l'avis d'attribution suivant pour une durée de deux mois :

« Par décision n° 2026/022 du 03 Février 2026, le Directoire du Grand Port Maritime De La Réunion a statué favorablement sur l'attribution d'une emprise de 772 m² de Magasin 90.6 et 327 m² de terre-pleins attenants au Port Ouest en faveur de la Société PIRIOU.

L'AOT 2026/04 établie en faveur de ladite société a pour objet une activité en lien direct avec la réparation navale sur le dock flottant.

Le titre d'occupation est accordé pour une durée allant du 19 janvier 2026 au 31 juillet 2026, moyennant une redevance négociée, sous réserve du respect par le bénéficiaire des clauses contractuelles ».

**Le Directeur des Services
Généraux et Juridiques**

**Gilles
HAM CHOU CHONG**